



Merli Automobiles

RUE DE L'HERMITTE

51300 Couvrot

Email : sarl-merli@wanadoo.fr

Tel : +33 (0)3 26 74 09 61

Fax : +33 (0)3 26 74 34 53

Fiche technique

PEUGEOT PARTNER STANDARD HEAVY 1000 KG VAN

(Ref:N198411)

0 KM



Cylindrée	1.5 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	130 cv 6 ch (96kw)
CO2	152 g/km
BOÎTES DE VITESSES	AUTOMATIQUE
Portes	5
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	29/04/2025

Couleur
BLANC KAOLIN

24.080 € TVAC

-30% sur prix cat.

OPTIONS

2 Places - Accès et démarrage mains libres - Capteur de lumière - Chargeur à induction pour smartphones - Climatisation automatique
bizone - Radio DAB - Détecteur de pluie - Frein de stationnement électrique - Système de navigation - Phares antibrouillard - Plancher bois
antidérapant - Aide au stationnement avant et arrière - Rétroviseurs extérieurs noirs - Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement -
Roue de secours - Surround Rear Vision - Système de surveillance d'angle mort (BCW) - Vitres électriques avant -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - aide au démarrage en cote - aide au maintien dans la file (lka) - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager -
airbags latéraux - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison
complète - commandes au volant - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - freinage
actif d'urgence - jantes en tôle 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) -
reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - système
de contrôle de traction asr - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - usb - vitres électriques avant - volant
réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise
peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.